

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE
AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
PROJET DE MODIFICATION N° 11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LA GARENNE-
COLOMBES (modification simplifiée)

Par arrêté n° 31/2021 en date du 27 mai 2021, Monsieur le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, a décidé de prescrire une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de La Garenne-Colombes (modification n° 11). Par délibération en date du 29 juin 2021, le Conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU.

Le projet de modification simplifiée a pour objectif de modifier les règles écrites et graphiques portant sur la zone USP1, et spécifiquement sur le sous-secteur USP1b, et notamment sur les articles du règlement portant sur :

- l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives pour les constructions nouvelles dans les emprises opérationnelles (article 7.2),
- la hauteur maximum autorisée dans les emprises opérationnelles (article 10.2),
- l'aspect extérieur pour ce qui concerne les toitures-terrasses autorisées (article 11.4) et les clôtures (article 11.5).

Le dossier de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre d'observations à feuillets non mobiles sont mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes (92 250), situé 68 boulevard de la République, pendant 33 jours consécutifs, tous les jours de la semaine, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés : **du lundi 12 juillet 2021 au vendredi 13 août 2021.**

Durant cette même période, l'ensemble du dossier de modification simplifiée est également consultable sur le site internet de la commune et de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense aux adresses suivantes :

- <https://www.lagarennecolombes.fr/>
- <http://www.parisouestladefense.fr/pold/>

Les administrés ont également la possibilité d'émettre leurs observations, pendant la durée de la mise à disposition, sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/2503>

Le public pourra consigner ses observations dans les registres papier et dématérialisé ouverts à cet effet ou les adresser par écrit,

Soit par voie postale à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense
Modification n° 11 du PLU de La Garenne-Colombes (modification simplifiée)
Hôtel de Ville — 68 boulevard de la République — Pôle Urbanisme/Prospective territoriale
92 250 La Garenne-Colombes

Soit par courriel à l'adresse email suivante :

- modification-simplifiee-2503@registre-dematerialise.fr

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

À l'issue de cette mise à disposition, le Conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense sera amené à approuver la modification n° 11 du PLU de La Garenne-Colombes (modification simplifiée).